



DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la coordination interministérielle
et de l'environnement

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITES
DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
Lons le Saunier/Pannessières**

Réunion du 19 décembre 2019 – 10 heures

La commission de suivi de site du centre départemental de traitement des ordures ménagères s'est tenue à la préfecture du Jura, le jeudi 19 décembre 2019, sous la présidence de Mme Hélène MOREAUX, cheffe de bureau de la coordination interministérielle et de l'environnement.

Étaient présents :

- M. Didier CAPDEVILLE, SYDOM et CSJ
- M. Samuel DUGAST, SYDOM -CDTOM
- Hervé PAGET, mairie de Chille
- M. Jean-Claude COMPAGNON, Mairie de Pannessières
- M. Franck MOURIER, riverain Imprimerie ABMgraphic
- M. Serge BERREZ, Vice-Président du SYDOM
- M. Hubert MARTIN, Directeur général des services du SYDOM
- M. Guy SAILLARD, président du SYDOM
- Mme Hélène JORIOT, représentante de SUEZ
- M. Sébastien LEGGHE, JURALIA / VEOLIA
- M. Pierre CHRISMENT, DREAL
- Mme Christiane MAUGAIN, Mairie de Perrigny
- M. Maurice GALLET, Mairie de Chille
- M. Pierre GROSSET, représentant de l'Espace Communautaire de Lons Agglomération
- Michel PROST, représentant du Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Jura
- Mme Delphine DURIN, J.N.E
- Mme Sylvie BARTHE LOUIS, ARS – UTSE39



Mme MOREAUX ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Cette réunion a pour objet de retracer l'activité du centre départemental de traitement des ordures ménagères de Lons le Saunier/Pannessières sur l'année 2019, ainsi que les orientations de l'année 2019.

1 – Introduction

2 – Présentation par le SYDOM, sur la base de supports transmis aux membres :

- du rapport d'activité de 2018,
- des orientations pour les activités de 2019,
- des modifications réalisées sur les installations et les projets à venir.

En complément de cette présentation, l'exploitant précise que les déchets sortant du centre de tri sont pratiquement tous valorisés en France.

Les échanges en séance ont porté sur les points suivants :

Quelle est la raison de l'envoi des refus de tri en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ?

Exploitant : La capacité résiduelle de l'incinérateur n'est pas suffisante à ce jour pour traiter tous les refus de tri, qui partent alors en ISDND. Le bilan s'est toutefois amélioré sur l'incinérateur, ce qui permet d'incinérer davantage de refus de tri.

À noter : cet équilibre est aussi en fonction des quantités de déchets collectés.

Est-il envisagé de récupérer les eaux de toiture pour l'autoconsommation du site ?

Exploitant : c'est un des chantiers à étudier. Mais la priorité sera toutefois mise en 2020 sur la défense incendie. À noter, il y a déjà une partie des eaux de ruissellement qui est récupérée.

Concernant les déchets issus du tri, quels sont ceux qui ne sont pas traités en France ?

Exploitant : Une partie des films plastiques ne peut pas être traitée en France, ces déchets sont envoyés, via Valorplast, en Espagne, en Allemagne ou en Italie.

3 - Présentation par le représentant de la DREAL, sur la base d'un support transmis aux membres :

- du bilan de l'Inspection DREAL 2018,
- des orientations pour 2019.

Les échanges en séance ont porté sur les points suivants :

Pas de question des membres de la CSS.

Par rapport aux non-conformités constatées par l'Inspection, l'exploitant précise :

- **Eaux pluviales** : une consultation est en cours, pour un accompagnement par un bureau d'études pour l'amélioration de la gestion des eaux sur le site. Le bilan est prévu en mars pour ensuite réaliser les travaux nécessaires, suivant le budget requis.

- **Local d'entreposage de balles de déchets** : les travaux sont prévus en janvier/février 2020.
- **Mesure de la vitesse et de la direction du vent** : la mise en place d'une station météo est prévue d'ici la fin février 2020.
- **Défense incendie** : des investigations ont été menées, le rapport d'étude est prévu pour la fin d'année 2019. Les travaux de mise en conformité seront engagés.
- **Portes des quais** : le comportement de certains chauffeurs met régulièrement en défaut les portes sectionnelles ; on travaille sur le sujet pour éviter les émissions d'odeurs.

4 - Évolutions en cours ou projetées concernant l'aménagement du territoire autour du site

Pas de projet particulier.



L'ordre du jour étant épuisé, Mme MOREAUX lève la séance

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
La Directrice

Gaëlle ARBEY

